

## 4 Économie

COP 23 / Entretien avec le ministre du Développement durable...

## ...Régis Immongault : " Le Gabon est le porte-voix du continent sur les questions essentielles de la COP 23 "

Propos recueillis par Innocent M'BADOUA

Libreville / Gabon

La 23e Conférence des parties s'est ouverte hier, à Bonn. Régis Immongault, ministre gabonais de la Programmation du développement durable nous édifie sur les enjeux de cette rencontre, ses retombées financières et économiques éventuelles, mais surtout le rôle que va jouer le Gabon ainsi que les perspectives de la prochaine édition.

**l'union :** On sait que la 21e Conférence des Parties (COP21) de Paris était centrée sur la recherche d'un accord universel autour du climat. Quel est, à votre avis, la particularité de la COP23 à Bonn, qui a lieu jusqu'au 17 novembre ?

**Régis IMMONGAULT :** vous faites bien de rappeler l'Accord universel conclu à Paris pour mieux cerner les enjeux de la COP 23 à Bonn. En effet, la COP 21 à Paris avait notamment permis de conclure un Accord engageant 195 États à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'ambition finale de cet accord s'étant matérialisée par les contributions des États signataires en vue, justement, de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines "nettement en-dessous" de 2°C, en renforçant les efforts pour limiter la hausse des températures de 1,5°C. Il convient de préciser également qu'à Paris, il avait été convenu que ces engagements nationaux ou NDC soient révisés à la hausse tous les 5 ans après l'année 2020. L'Accord de Paris évoque également le financement de la lutte contre le changement climatique et les moyens de mise en œuvre, de suivi et de vérification de l'application dudit accord.

Mais, comme vous le savez, la conclusion d'un accord aussi important comme celui acté à Paris requiert une appropriation dans le système juridique et institutionnel de chaque État. C'est dans ce cadre que l'Accord de Paris a prévu, pour son entrée en application, que plus de 55 pays représentant au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre mondial aient signé ou ratifiés ledit Accord.

**La COP 22 au Maroc ne constituait, semble-t-il, qu'un échec pour recueillir les 55 signatures dont vous faites état ...**

- ... C'est une transition toute trouvée. Votre question m'amène à évoquer la COP 22 qui s'est déroulée l'année dernière à Marrakech au Maroc. Celle-ci marque, en effet, l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, plus tôt que prévu, le 4 novembre 2016 précisément, avec la satisfaction de la condition évoquée précédemment. La COP22 a permis d'organiser la première réunion des chefs d'État et de gouvernement sur l'Accord de Paris et dont la principale décision a été d'adopter le programme de travail qui va nous conduire à définir les modalités et les règles concrètes d'application de l'Accord de Paris en 2018, c'est-à-dire l'année prochaine. Et pour revenir sur la particularité de la présente Confé-



Photo : Prince Jackson Mouassa

Régis Immongault, ministre du Développement durable.

rence des Parties, la COP 23 de Bonn aura pour principal enjeu l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur la base du document de travail adopté à Marrakech. De manière spécifique, la COP 23 aura à se pencher sur comment faire avancer les négociations sur la mise en œuvre de l'Accord de Paris, d'autant que la particularité de l'Accord de Paris est qu'il se base sur les contributions volontaires des États qui ont eux-mêmes fixé leurs objectifs de réduction de CO2.

**A quoi faites-vous allusion lorsque vous parlez de négociations sur les contributions volontaires des États ?**

- Il s'agit de trois choses. D'abord, préciser à quel moment les contributions seront réévaluées, comment elles seront contrôlées et sur la base de quel mécanisme de transparence seront vérifiées les réductions de CO2. La deuxième dimension, quant aux négociations sur les contributions volontaires des États, est de préparer ce dialogue de facilitation qui doit porter sur la révision des contributions nationales à la hausse, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. Enfin, le troisième élément est naturellement de préparer la COP 24 de Katowice (Pologne) de 2018, qui permettra d'arrêter les détails concrets pour l'opérationnalisation effective de l'Accord de Paris et l'évaluation de chaque pays dans la réalisation des engagements.

**Quels sont les enjeux en matière économique et de développement durable de la COP 23 ?**

- La question du financement de l'action climatique constitue un autre enjeu majeur de la COP, et s'impose de façon constante et à toutes les Conférences des Parties maintenant comme le facteur essentiel qui permettra de renforcer la confiance entre les pays du Sud et du Nord, d'atteindre les objectifs à travers la concrétisation des engagements des Parties pour le développement de sociétés inclusives, résilientes et bas-carbone. En effet, l'Accord de Paris réaffirme la notion de responsabilité commune mais différenciée concernant le réchauffement climatique. Les pays développés ayant plus

contribué au réchauffement de la planète et ayant parallèlement profité des retombées économiques et sociales, doivent financer la transition vers des économies sobres en carbone des pays en développement. A la COP22 à Marrakech, lors de la réunion de haut niveau des ministres de l'Economie et des Finances, les pays développés nous ont présenté une feuille de route... Sauf que cette feuille de route, qui est bien sûr un pas en avant, posait de nombreuses interrogations, notamment sur les modalités pratiques de sa mise en œuvre (qui finance, comment, dans quelle proportion, qui sera le réceptacle de l'argent, dans quel délai et suivant quelles modalités ?) et son montant. La promesse de fournir 100 milliards de dollars par an pour la solidarité climatique d'ici à 2020 est encore loin d'être atteinte, mais représente un seuil minimum indispensable pour les pays et les populations qui subissent de plein fouet les impacts du changement climatique.

A la COP23, les pays développés devront réitérer leur engagement à atteindre cet objectif et préciser les moyens pour le concrétiser. Il s'agit d'une question essentielle pour laquelle notre délégation suivra les différentes évolutions.

**Quel bilan faites-vous de la participation du Gabon aux trois dernières COP ?**

- Notre pays a eu une participation constante aux trois dernières COP. A Paris, notre pays a assuré la coprésidence sur les thématiques du financement et du renforcement des capacités. Nous avons pesé et contribué de manière active et cela, grâce au leadership remarquable du président de la République, chef de l'Etat Ali Bongo Ondimba, à la conclusion de l'Accord de Paris. En somme, notre participation à ces trois dernières COP nous a permis de mieux comprendre le cadre de la négociation climatique pour en saisir les opportunités en terme de renforcement de capacités, de transfert de technologie et de mécanisme de financement. Sur ce dernier plan, nous avons densifié notre relation avec le Fonds vert pour le climat et d'autres partenaires tels que la Norvège, dans le cadre de l'Initiative CAFI.

**Sous quels auspices le Gabon place-t-il sa participation à l'actuelle COP23 de Bonn ? Disons, quelle stratégie pour faire admettre sa position et maintenir son leadership sur les questions environnementales ?**

- La COP23 à Bonn est avant tout une COP technique, je dirais même studieuse, car elle doit nous permettre de discuter des détails techniques essentiels à la concrétisation de l'Accord de Paris. La particularité du Gabon à cette COP est qu'il porte les espoirs et les ambitions de tout un continent, qui a placé le président de la République, chef de l'Etat à la tête du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur les changements climatiques (CAHOSCC, ndlr) et le ministre d'Etat, ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Mer à la présidence de la Conférence des ministres africains de l'environnement (CMAE, ndlr). Cette double

responsabilité place notre pays au cœur de la négociation climatique à Bonn.

Dans cette position, le Gabon est davantage le porte-voix du continent sur les questions essentielles de la COP 23, telles que le dialogue de facilitation de 2018, qui sera la première évaluation des progrès accomplis trois ans après l'adoption de l'accord de Paris, ou encore les financements climat comme instruments de solidarité et d'appui à la concrétisation des ambitions. Nous allons aussi être le porte-voix sur le relèvement de l'ambition à travers le bilan mondial prévu en 2023; le mécanisme de transparence qui constitue l'une des caractéristiques essentielles de l'accord de Paris; le mécanisme de comptabilisation concernant l'atténuation et l'adaptation; la comptabilisation des financements climat qui constitue un enjeu majeur pour assurer la transparence du soutien fourni par les pays riches et la confiance avec les pays en développement et les pertes et dommages consécutifs aux effets du changement climatique.

**Quelles retombées le Gabon est-il en droit d'attendre de sa participation à la COP de Bonn ?**

- Le Gabon attend très clairement que la COP 23 débouche sur des propositions claires sur les règles qui doivent régir l'Accord de Paris. Nous attendons également que les pays développés apportent davantage de précisions sur la feuille de route qu'ils nous ont présentée à Marrakech pour la mobilisation des 100 milliards de dollars au titre de la contribution commune et différenciée. Enfin, nous attendons que le Fonds vert pour le climat s'implique davantage dans le financement du développement durable de notre pays.

**Au moment où l'on parle d'opportunités qu'offre l'économie verte (énergies renouvelables, nouveaux métiers, fonds verts...), le Gabon va-t-il parvenir à concilier développement durable et satisfaction des besoins de ses populations ?**

- Le développement durable n'est pas une alternative. C'est un choix assumé de développement que le président de la République a fait. C'est d'ailleurs le sens de l'ancrage du développement durable au ministère de l'Economie. Notre pays est aujourd'hui en train d'opérationnaliser sa loi d'orientation sur le développement durable, afin de permettre à tous les secteurs d'activités de notre économie d'intégrer les principes de durabilité institués par la Loi d'orientation. La satisfaction des besoins économiques et sociaux de la population gabonaise est une prescription de notre Loi d'orientation sur le développement durable à travers, notamment, le principe d'efficacité économique qui stipule : pour parvenir à un développement durable, les stratégies de développement économique doivent être performantes, porteuses de progrès social et respectueuses de l'environnement. Notre stratégie économique intègre parfaitement des aspects de durabilité. Il n'y a pas d'opposition à ce niveau.

CHANGEMENTS	COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 06/11/2017	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSISERS			
		DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du	
		XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957			
		USD	1,1657	1USD =	562,715	1 USD	582,410	CAC 40	06/11/2017	5 517,97
		CAD	1,4830	1CAD =	442,318	1 CAD	465,887	DOW JONES	06/11/2017	23 539,19
		JPY	132,8200	1JPY =	4,939	100 JPY	513,564			
		GBP	0,8892	1GBP =	737,669	1 GBP	770,099			
		CHF	1,1635	1CHF =	563,779	100 CHF	59 099,25			
		ZAR	16,4676	1ZAR =	38,833	100 ZAR	4 142,17			
		MAD	12,0845	1MAD =	59,178	1 MAD	61,54			
		CNY	7,7200	1CNY =	84,969	1CNY	87,52			
		KES	120,4400	1KES =	5,446	1KES	5,61			

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
06 Novembre 2017: 62,48